

## LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU



## SOMMAIRE



#### LE DEVELEPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU

1. Contexte

2. Les acteurs du DPC

3. Les méthodes HAS

4. L'ANFH et le DPC

## LE DPC: ARTICLE 59 DE LA LOI HPST INSERTION DANS LE CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

## L'article 59 fixe les grands principes de la loi :

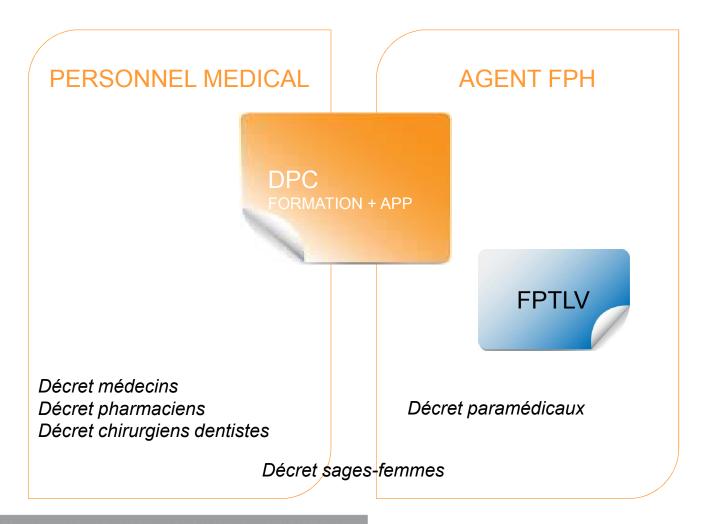
« Le développement professionnel continu a pour objectifs l'évaluation des pratiques professionnelles, le perfectionnement des connaissances, l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins ainsi que la prise en compte des priorités de santé publique et la maîtrise médicalisée des dépenses de santé. Il constitue une obligation (...) »

(Art L 4133-1, L 4143-1, L 4236-1, L 4153-1; L 4242-1 et 4382-1 du CSP)



## LE DPC : LE CONTEXTE

## **AUJOURD'HUI**



## LE DPC: QUI EST CONCERNÉ?

Les professions de santé selon le code de la santé publique

## Les Professionnels Médicaux

- Médecins
- Chirurgiens dentistes
- Pharmaciens
- Sages-femmes

• NB : les Praticiens à Diplôme Hors UE n'ont pas l'obligation de DPC)

## LE DPC: QUI EST CONCERNÉ?

### Les Professionnels Paramédicaux

#### Filière infirmière et Aides-soignants

- IDE et infirmiers spécialisés
- IADE
- IBODE
- Puéricultrice
- AS et AP

#### Filière médico-technique

- Manipulateur en électroradiologie
- Préparateur en pharmacie
- Technicien laboratoire médical
- Audio prothésiste
- Opticien lunetier

#### Filière de rééducation

- Masseur Kinésithérapeute
- Pédicure Podologue
- Ergothérapeute
- Psychomotricien
- Orthophoniste
- Orthoptiste
- Diététicien

#### Métiers de l'appareillage

- Orthoprothésiste
- Orthopédiste-orthésiste
- Podo-orthésiste
- Epithésiste
- Occulariste

#### LES ACTEURS ET LES MODALITES DE MISE ŒUVRE DU DPC

#### PRÉSENTATION DES ACTEURS INTERVENANT DANS LA MISE EN ŒUVRE DU DPC

#### **OGDPC**

#### CSI et CSHCPP

#### HAS

Pilotage
Mise en
œuvre
nationale
et
régionale
Evaluation
et contrôle

Bilan DPC Avis au Ministre sur la qualité et l'efficacité du dispositif DPC

Enregistre les ODPC Contrôle les ODPC Publie la liste des ODPC

Verse la fraction de la taxe des industries pharmaceutiques aux OPCA Avis sur les orientations nationales (ministère) et régionales (ARS)

Evaluation des ODPC
Avis sur les modalités d'appréciation
des critères d'évaluation et les
conditions dans les quelles les ODPC
peuvent soumettre un nouveau
dossier

de l'OGDPC Etablissement de la liste des DU éligibles Avis sur les méthodes et les modalités validées par la HAS

Réponse aux demandes d'expertise

Valide et met à disposition les méthodes et les modalités d'évaluation des pratiques professionnelles

#### Ministère de la santé

Fixe les orientations nationales Nomme les membres des CSI Siège à l'OGDPC

#### **ARS**

Fixe les orientations régionales Assure le suivi de l'obligation de DPC pour les professionnels non médicales libérales ne disposant pas d'instance ordinales

#### LES ACTEURS ET LES MODALITES DE MISE ŒUVRE DU DPC

#### PRÉSENTATION DES ACTEURS INTERVENANT DANS LA MISE EN ŒUVRE DU DPC

Ministère de la santé, HAS, ARS

OGDPC
CSI et CSHCPP

**ODPC** 

ANFH

Au niveau de l'établisse ment

#### **Etablissement**

Elaborer un plan de DPC

Assurer la traçabilité de l'obligation DPC de leurs salariés
Pouvoir sanctionner les professionnels paramédicaux n'ayant pas satisfait à leur obligation DPC

Possibilité de demander leur enregistrement comme ODPC

Pour les professionnels de santé : obligation de participer annuellement à un programme de DPC

Collecte et gestion des fonds consacrés au DPC

Conventionnement avec
l'OGDPC pour gérer la fraction
de la taxe pharmaceutique pour
le DPC médical

Transmission à l'OGDPC un rapport annuel de l'effort de DPC mis en œuvre par les adhérents

**ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE DU PERSONNEL HOSPITALIER** 

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES

ET DE LA SANTÉ

## UN PROGRAMME DE DPC SELON LES DÉCRETS

- 1. Il est conforme à une orientation nationale ou une orientation régionale de DPC.
- 2. Il comporte une des méthodes et des modalités validées par la HAS après avis de la Commission Scientifique Indépendante.
- 3. Il est mis en œuvre par un organisme de DPC enregistré favorablement par l'Organisme gestionnaire du DPC (OGDPC), qui constitue un guichet unique et interprofessionnel pour tous les organismes.

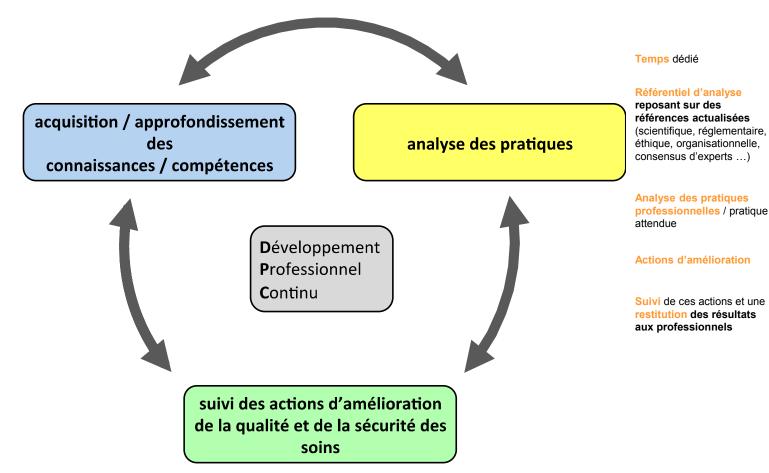
## METHODES HAS : ASSOCIATION DEUX ACTIVITÉS ET LEUR SUIVI

Temps dédié

Objectifs pédagogiques explicites

pédagogiques reposant sur des références actualisées (scientifiques, réglementaires, éthiques, organisationnelles, consensus d'experts ...)

Fevaluation de la formation et restitution des résultats de l'évaluation aux professionnels



articulées entre elles (sans ordre prédéfini) et planifiées

Avec un temps d'échange (présentiel ou à distance) entre les participants

Indépendantes vis à vis de toute influence / entreprises des produits de santé

Respectent la confidentialité des données personnelles (professionnels et patients)

HAS / DAQSS / SEVAM 2012

Source: HAS

Approche dominante	Méthodes de DPC				
I. Pédagogique ou cognitive					
I.1. en groupe	- formation présentielle (congrès scientifique, séminaire, colloque, journée, atelier, formation interactive) - revue bibliographique et analyse d'articles	A compléter par une activité d' analyse des			
I.2. individuelle	- formation à distance (e-learning, supports écrits et numériques) - formations diplômantes ou certifiantes (hors D.U. validés par les CSI et la CSHCPP)				
II. Analyse des pratiques					
II.1. Gestion des risques	- revue de mortalité et de morbidité (RMM), CREX, REMED - analyse <i>a priori</i> des risques (analyse de processus, AMDE)				
II.2. Revue de dossiers et					
analyse de cas	- groupe d'analyse de pratiques, staff des équipes médico- soignantes, pratiques réflexives sur situations réelles, - réunions de concertation pluridisciplinaire, - revue de pertinence				
II.3. Indicateurs	- suivi d' indicateurs - registres, observatoire, base de données - audit clinique	mpétences : - soit intégrée - soit externalisée			
II.4. Analyse de parcours de soins	- chemin clinique - patients traceurs (en développement)				
II.5. Analyse de parcours		Source : HAS			

#### Approche dominante

### Méthodes de DPC

#### III. Approche intégrée à l'exercice professionnel

Ce sont celles où l'organisation en équipe de l'activité clinique, biologique, pharmaceutique quotidienne, implique à la fois une protocolisation et une analyse des pratiques.

- gestion des risques en équipe (en développement)
- exercice coordonné protocolé pluriprofessionnel (en réseaux, maisons de santé ...)

#### IV. Dispositifs spécifiques

- accréditation des médecins (art. 16 de la Loi 2004-810 du 13 aout 2004)
- accréditation des laboratoires de biologie médicale (ordonnance 2010-49 du 13/01/2010 et art. L.6221-1 du CSP)
- programme d'éducation thérapeutique (art. 84 de la Loi 2009-879 du 21 juillet 2009)
- protocole de coopération (art. 51 loi 2009-879 de la Loi du 21 juillet 2009)
- formation professionnelle tout au long de la vie (professionnels paramédicaux)

#### V. Enseignement et Recherche

- publication d'un article scientifique
- recherche clinique en matière d'amélioration de la qualité et de la sécurité
- maitrise de stage (en développement)
- formateurs pour des activités de DPC

#### VI. Simulation

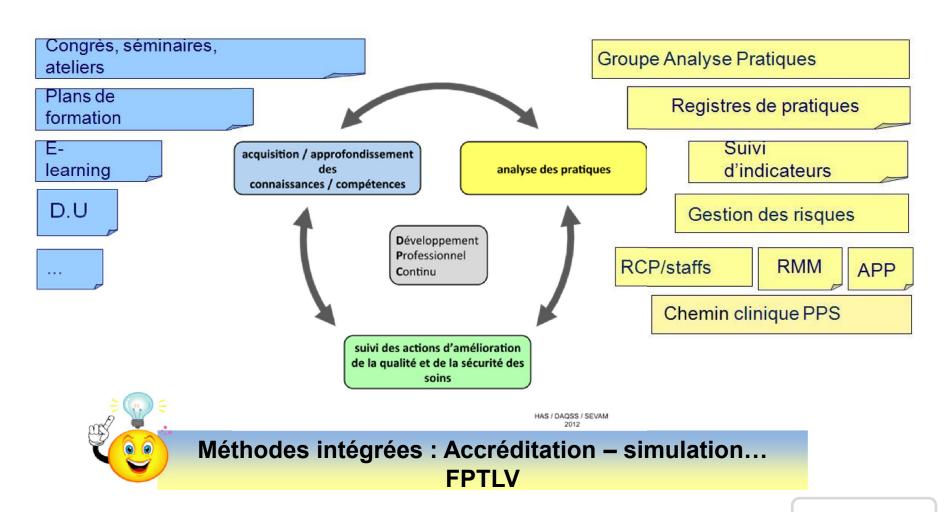
- session de simulation
- test de concordance de script (TCS)

Source: HAS



#### **EN PRATIQUE**

Une combinaison d'Activités cognitives et d'Analyse des pratiques



Source: HAS

#### LE DPC MEDICAL



- Instance paritaire nationale : Le Conseil du DPC Médical Hospitalier
- Collecte et gestion des cotisations des établissements adhérents : taux minimal pour les professions médicales et pharmaceutiques (0,5% : CHU et 0,75%: CH)
- Modalités de versement de la cotisation des établissements : versement total ou principe adopté d'une possibilité de versement progressif sur 3 ans pour les établissements qui le souhaitent -
  - ✓ 2013 : 0,30 % pour les CHU et 0,45 % pour les autres établissements
  - ✓ 2014 : 0,40 % pour les CHU et 0,60 % pour les autres établissements, évaluation du dispositif fin 2014
  - ✓ 2015 : 0,50 % pour les CHU et 0,75 % pour les autres établissements

### LE DPC ET L'ANFH : LES DISPOSITIONS FINANCIERES



### UNE GESTION DIFFÉRENCIÉE:

Garantie d'une étanchéité entre les fonds des personnels paramédicaux et des personnels médicaux

- Pour les personnels paramédicaux :
  - poursuite de la gestion actuelle
  - possibilité de financement sur l'ensemble des fonds sous réserve que l'action entre dans un programme DPC répondant aux trois critères

## **QUELQUES CHIFFRES**

- Résultats de la campagne d'adhésion 2013
  - √ 536 établissements adhérents dont
    - 23 CHU
    - 42 CHS
    - 471 autres EPS
  - Cotisations encaissées : 14 523 K€
  - O Une enveloppe taxe industrie pharmaceutique de 17 200 K€
  - Dépenses de formation : 13 097 K€ dont 11 049 K€ imputables sur la taxe de l'industrie pharmaceutique
- Résultats de la campagne d'adhésion 2014
  - √ 71 nouvelles adhésions (dont 3 CHU)
  - √ soit 614 établissements adhérents (66 % d'adhésion) représentant 62000 professionnels médicaux dont 58 000 éligibles à la taxe de l'industrie pharmaceutique

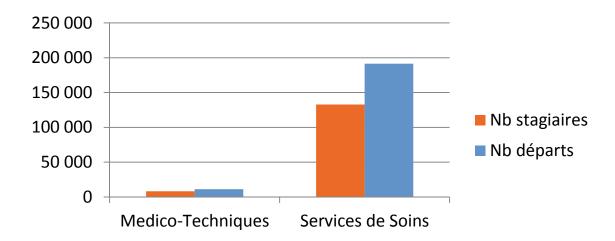
## RÉSULTATS 2013 – DPC MEDICAUX

- 18 623 programmes de DPC réalisés par les hospitaliers en 2013,
- Ces programmes ont été réalisés par 12 963 médecins, pharmaciens ou odontologistes soit 24% d'entre eux (dont 87% médecins, 11 % pharmaciens, 1 % chirurgiens dentistes
- Nature des ODPC ayant dispensé les programmes
  - √ 83% : EPS eux-mêmes
  - ✓ 10% : privé non lucratif
  - √ 4%: universités
- Approximativement 10% des programmes suivis sont déposés sur la plateforme OGDPC
- Programmes par grandes orientations:
  - √ 73% : contribuer à l'amélioration de la prise en charge des patients
  - ✓ 14%: contribuer à la formation professionnelle continue
  - √ 8% : contribuer à l'implication des professionnels de santé dans la qualité et la sécurité des soins ainsi que dans la gestion des risques

## RÉSULTATS 2013 – DPC PARAMEDICAUX

### 2,1% - PLAN DE FORMATION : DPC PARAMÉDICAL

- 65 % des départs au titre du Plan de formation concernent des agents éligibles au DPC. En 2012, cette part était également de 65%
- 202 554 départs en formation dans le cadre du DPC \*
- Taux de départ de 30,4 % \*\*



<sup>\*</sup> Nombre de dossiers déclarés DPC sous

<sup>\*\*</sup> Granularité différente entre les effectifs théoriques et les stagiaires

## L'ACCOMPAGNEMENT MIS EN ŒUVRE PAR L'ANFH

#### Accompagnement avec des actions nationales

- « mettre en œuvre le DPC » (déposé sur la plateforme OGDPC)
- « construire un programme de DPC » (déposé sur la plateforme OGDPC)
- « être formateur/animateur d'un programme DPC » (déposé sur la plateforme OGDPC)
- en cours d'achat élaboration d'un plan de DPC

#### Programmes DPC

- gestion des risques en équipe
- déficits sensoriels
- parcours de soin des personnes âgées en risque de perte d'autonomie

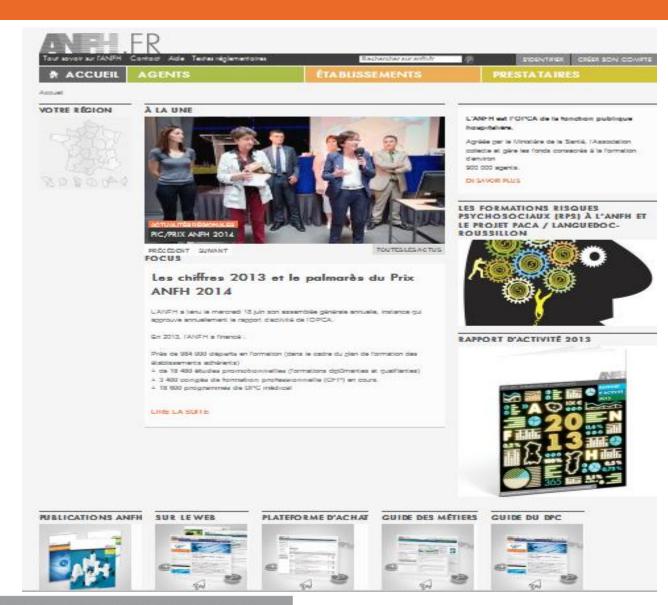
#### Plaquettes d'information :

- plaquette générique
- plaquette pour les établissements
- plaquette à destination des professionnels de santé paramédicaux
- plaquette à destination des professionnels de santé médicaux

#### Logiciel GESFORM DPC

- Site internet Guide technique du DPC
- Relations de proximité des délégations régionales : groupes de travail, intervention auprès des CME, cadres, ateliers .....









## **ANFH CHAMPAGNE ARDENNE**



# L'ACCOMPAGNEMENT DES ETABLISSEMENTS AU D.P.C

Qu'avons-nous déjà fait et quelles perspectives ?

### **DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU**



IONN

#### POINT DE MISE EN ŒUVRE DU DPC MEDICAL

En région Champagne Ardenne, au 31/12/2013 :

15 établissements ont adhérés à l'ANFH au titre du DPC Médical. (55 %)

Ils emploient 1256 médecins, ce qui représente 65 % des professionnels médicaux hospitalier de la région.

En 2013, 300 dossiers financés au titre du DPC médical

## **BILAN 2013: ACCOMPAGNEMENT REGIONAL AU DPC**

	THEMES	Organismes	Dates	Nb participants
and the same	-	<b>3</b> .	gp 1 : 15 et 16 novembre 2012 (AFN)	13
12.			gp 2 : 14 et 15 janvier 2013	13
JEWELL	Mettre en place le DPC	FORMAVENIR	gp 3 : 12 et 13 mars 2013	16
70			gp 4 : 06 et 07 juin 2013	6
			gp 5 : 01 et 02 juillet 2013	15
DEVELO			SOUS TOTAL	63
EAL				
Dr			gp 1 : 04 et 05 mars 2013	14
	Construire un programme de DPC	CNEH	gp 2 : 04 et 05 avril 2013	16
MINON	p - 0		gp 3 : 02 et 03 mai 2013	12
OM			gp 4 : 06 et 07 mai 2013	9
MI			gp 5 : 03 et 04 juin 2013 (AFN)	13
IV.			gp 6 : 27 et 28 juin 2013	10
			gp 7 : 12 et 13 septembre 2013	11
			gp 8 : 07 et 08 octobre 2013	13
-ML			SOUS TOTAL	98
10,				
		ANFH / OGDPC	mercredi 29 mai 2013	24
	Atelier s'enregistrer en tant qu'ODPC	•		
111			gp 1 : 29 et 30 avril 2013	11
ENM	Elaborer un plan de DPC intégré	CNEH	gp 2 : 06 et 07 mai 2013	12
	au plan de formation		gp 3 : 10 et 11 juin 2013	14
			SOUS TOTAL	37
ASSOCIATION NATIONA			TOTAL	222

## **SUIVI 2014: ACCOMPAGNEMENT REGIONAL AU DPC**

18	MENT
	EVELC
Y	1014
.10	ONNE
	MALL

THEMES	Organismes	Dates
Mettre en place le DPC	FORMAVENIR	10 et 11 février 2014 (Annulé faute de participants)
		17 et 18 avril 2014 (Annulé faute de participants)
→ Adaptation du contenu en 1 journée		
Prise en compte des spécificité des EHPAD		
Construire un programme de DPC	CNEH	Gp 1 : 24 et 25 Mars 2014
		Gp 2 : 19 et 20 Mai 2014
		Gp 3 : 12 et 13 Juin 2014
		Gp 4 : 06 et 07 Octobre 2014
		Gp 5 : 17 et 18 Novembre 2014
Devenir formateur de DPC	NONAKA	Gp 1:07 et 08 Avril 2014
		Gp 2:18 et 19 Septembre 2014
		Gp 3:16 et 17 Octobre 2014 (AFN)
Elaborer un plan de DPC	A déterminer	Consultation nationale en cours
		Groupe mis en place dés septembre 2014
Elaborer un plan de DPC médical	A déterminer	Consultation nationale en cours
		Groupe mis en place dés septembre 2014

## 2014: ACCOMPAGNEMENT REGIONAL AU DPC



## > Un accompagnement à poursuivre

- Déploiement du Logiciel GEFORM DPC
- Poursuite du Plan d'Accompagnement
   Régional à la mise en place du DPC
- Méthodologie de construction des plans de DPC : Regroupement des RFC : 2 octobre 2014
- Formation des agents des Direction des Affaires Médicales
- Ateliers d'échanges de pratiques, Groupes de travail régionaux...